



En conflit avec le frere de notre ancien bailleur

Par **estella**, le **21/01/2010** à **12:32**

Bonjour,
notre ancien bailleur a mis fin a notre bail pour le reprendre pour lui, hors il a revendu a son frère, (vente frauduleuse). celui ci nous a dis que t'en qu'on ne trouve pas de logement on pouvait rester dans les lieux sans nous faire de bail, le jour ou on a trouver un logement on lui a donné un mois de préavis puis on est parti en réglant les loyer correctement... au jour d'aujourd'hui il nous réclame trois mois de loyers (trois mois de préavis) a t'il le droit? car il n'y avait pas de bail qui stipule qu'il est notre propriétaire. Notre ancien bailleur est décédé au mois de décembre et son frère veux nous attaquer en justice